



Société anonyme
Derbystraat 255, 9051 Gent (SDW)
Numéro d'entreprise BE 0477.032.538

PROCURATION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU JEUDI 26 DECEMBRE 2024

Les soussignés,

Entité juridique :

Nom et forme juridique :	
Siège de l'entreprise :	
Valablement représenté par : 1. 2.	Avec résidence à :

Personne physique :

Nom :	
Prénom(s) :	
Lieu de résidence :	
Numéro national :	

Plein propriétaire de _____ actions de la société anonyme ABO-Group Environment, dont le siège social est situé Derbystraat 255, 9051 Gand, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0477.032.538 (la "**Société**"),

désigne par la présente comme mandataire, le président du conseil d'administration de la Société, avec pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, afin de le représenter à l'**assemblée générale extraordinaire des actionnaires** qui se tiendra le **jeudi 26 décembre 2024 à 11 heures (CET)** au siège social du notaire Frank Liesse, situé à Kasteelpleinstraat 59, 2000 Anvers, ou à toute assemblée générale ultérieure ayant le même ordre du jour.

Pouvoirs du mandataire :

En vertu de la présente procuration, le mandataire détient les pouvoirs suivants au nom du soussigné :

1. de participer à cette réunion et, le cas échéant, de voter en faveur de son ajournement ;
2. participer à toute autre réunion ayant le même ordre du jour, si la première réunion est reportée, suspendue ou non valablement convoquée ;
3. participer à toute délibération, voter sur toute proposition à l'ordre du jour (étant entendu que le mandataire votera en faveur de la proposition si aucune préférence de vote n'a été indiquée), amender toute proposition à l'ordre du jour et voter sur tout amendement de proposition ;
4. à signer tout procès-verbal, liste de présence, registre, acte ou document relatif à ce qui précède, et en général, à faire tout ce qui est nécessaire à l'exécution de la présente procuration.

Ordre du jour de l'Assemblée générale du jeudi 26 décembre 2024 :

1. REDUCTION DU CAPITAL DE LA SOCIETE

Réduction du capital de 993.461,09 € dans le but de réaliser une distribution aux actionnaires, par le remboursement sur chaque action de 1/10.568.735e du montant de la réduction de capital.

Proposition de résolution : *L'Assemblée décide de réduire le capital de 993.461,09 €, pour le ramener de 165.497.113,39 € à 164.503.652,30 €, par remboursement aux actionnaires de 1/10.568.735e de cette réduction de capital par action. Cette réduction de capital sera imputée conformément à l'avis positif du Comité de décision.*

L'assemblée donne les autorisations les plus larges au conseil d'administration - agissant de manière externe comme le prévoient les statuts de la société alors en vigueur et avec droit de substitution - pour mettre en œuvre la résolution de réduction du capital en termes réels prise ci-dessus.

2. AUTORISATIONS D'ACHAT D'ACTIONS PROPRES POUR LES OFFRIR A SES EMPLOYES

Proposition de résolution : *L'assemblée autorise le conseil d'administration à acquérir, dans le cadre de l'article 7:215, §1, troisième alinéa du CSA, ses propres actions, parts bénéficiaires ou certificats pour les offrir à son personnel ou au personnel de ses entreprises liées ; ces titres doivent être transférés au personnel dans un délai de 12 mois à compter de leur acquisition.*

3. AUTORISATIONS EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Proposition de résolution : *L'assemblée décide d'accorder l'autorisation :*

- à chaque administrateur de la société, chacun autorisé séparément et avec droit de substitution, les pouvoirs les plus étendus nécessaires ou utiles à l'exécution des résolutions adoptées ;
- au notaire qui passera l'acte, de tous les pouvoirs aux fins de publication et de dépôt de l'acte.

Préférence vocale :

Le mandataire votera, au nom et pour le compte du soussigné, sur les points de l'ordre du jour et les propositions de décision susmentionnés comme suit :

1. Réduction du capital de la Société	OUI	NON	DÉPART
---------------------------------------	-----	-----	--------

2. Autorisations d'achat d'actions propres pour les offrir à ses employés	OUI	NON	DÉPART
3. Autorisations en vue de l'accomplissement des formalités	OUI	NON	DÉPART

Indemnisation des détenteurs de procurations :

Le soussigné s'engage à indemniser chaque mandataire pour tout dommage qu'il pourrait subir du fait de l'exécution de la présente procuration, pour autant qu'il ait respecté les limites de ses pouvoirs. En outre, le soussigné s'engage à ne pas demander l'annulation d'une des décisions prises par le mandataire et à ne pas demander d'indemnisation à un mandataire, à condition toutefois que ce dernier ait respecté les limites de ses pouvoirs.

Établi à _____ , sur _____ 2024.

(signature)

Veuillez parapher chaque page et signer la dernière page